

## **COMPTE RENDU REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 16 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre, le conseil municipal de la commune de SEGONZAC, dûment convoqué le 10/09/2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. GEORGES Laurent, Maire.

Etaient présents : M. GEORGES Laurent, Mme HERAULT Laure, M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, M. MARTIN Thomas, Mme Léa LAURICHESSE, M. Patrick DESCARSIN, Mme BELIN Nastasia, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, Mme GUERBE Nathalie, M. PERRIN Vincent, Mme BARBOT Marina, Mme BONNAUD Muriel, M. DERET Wesley.

Absents excusés : M. GILLARDEAU Romain, Mme NOEL BRODU Clarisse, M. ARMAND Régis, M. HOSTEING Etienne  
Procurations : M. ARMAND Régis a donné procuration à Mme BARBOT Marina, M. HOSTEING Etienne a donné procuration à M. GEORGES Laurent

Secrétaire de séance : M. DERET Wesley

M. le Maire indique à l'assemblée que M. MARTIN Thomas fera lors de la séance des tests caméra mais que la séance ne sera pas filmée.

M. Le Maire donne la parole à Mme LAURICHESSE Colette, secrétaire de l'association Cittaslow France afin d'exposer à l'assemblée le contenu de la charte et les grands principes du label.

Mme LAURICHESSE fait un rappel historique et expose que le label Cittaslow regroupe 300 villes dans 33 pays avec 17 réseaux actifs dont un très développé en Italie pays d'origine du label.

Le nom du label signifie textuellement « ville lente » mais il ne s'agit pas de l'éloge de la lenteur mais celui du bien vivre et de la qualité de vie. Le label se veut apolitique, et la démarche s'inscrit tant au niveau des élus locaux mais plus largement à l'échelle de la population toute entière.

Les critères d'éligibilité sont multiples et sont évolutifs, ils portent sur les domaines de l'écologie, de l'environnement, des infrastructures et de la valorisation du patrimoine, sur la promotion de la gastronomie, des manifestations locales phares, de la cohésion sociale et de la solidarité. Cette démarche vise à stimuler les initiatives citoyennes.

Le challenge des territoires est de trouver un juste équilibre entre la modernité et les traditions.

Le dossier de labélisation est révisé tous les 5 ans et Segonzac doit actualiser ses données sachant que la dernière mise à jour date de 2017.

L'assemblée générale France aura lieu en novembre 2024 et l'assemblée générale internationale 2025 pourrait avoir lieu à Segonzac.

Mme LAURICHESSE Léa propose que le comité de Jumelage soit associé au label Cittaslow.

M. RUMEAU apprécie la présentation du label et souhaite revenir sur les critères afin de mieux appréhender les enjeux.

Mme Colette LAURICHESSE conclue en indiquant que ce label intéresse les étudiants universitaires qui pourraient en collaboration avec la municipalité porter la révision du dossier de Segonzac.

M. le Maire remercie Mme LAURICHESSE pour cette présentation éclairée et pour le travail accompli par les précédentes mandatures.

M. le Maire demande à l'assemblée si le compte-rendu de la réunion du 22/07 transmis par voie électronique n'appelle aucune observation et si le conseil valide ce document.

►Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande si les décisions ci-après, prises au titre des délégations du conseil municipal, communiquées par voie électronique des mois d'août et septembre 2024 posent question :

CERTIFICATS D'URBANISME							
N°	TYPE CU CUI = info CUO = opérationnel	DATE	DEMANDEUR	TERRAIN	SECTION	N°	SUPERFICIE
016 366 24 W0035	CUI	26/07/2024	NAU Edouard - Notaire Cognac	3 rue Rémy Delzongle	AO	18	1 117 m <sup>2</sup>
016 366 24 W0036	CUI	26/07/2024	BERTET Claire - Notaire Segonzac	27 rue du Torula	C	196; 799	3 070 m <sup>2</sup>
016 366 24 W0037	CUI	16/08/2024	NAU Edouard - Notaire Cognac	1 route de Chez Collet	D	454; 456; 463; 466; 540; 545; 547; 548	8839 m <sup>2</sup>

DECLARATIONS PREALABLES			
N°	NOM	Adresse	Objet
016 366 24 W0050	SARL NAO Représentée par Gontran BEAUJOIN	11 rue du Totula	Remplacement couverture + installation exutoires de fumée
016 366 24 W0051	SAS RENAUD COINTREAU Représentée par J-Pierre COINTREAU	1 rue Pierre Frapin	remaniement toiture; ravalement de façade dans le respect des matériaux (pierrres de taille, joints à la chaux à la main et truelle)
016 366 24 W0052	SACK Lionel	1 route de chez collet	Transformation local en habitation + création cuisine
016 366 24 W0053	MERLE Yasmine	7 rue de la couture	Installation piscine composite, liner sable, bâche rigide 5,24m X 3,66m et 1,24m profondeur
016 366 24 W0054	WILMOTTE Florence	3 impasse des espis	Installation abri de jardin bois composite 7,71 m <sup>2</sup>
016 366 24 W0055	NAVARRÉ A-Marie	8 rue du peu	Création ouverture / Installation carreaux verre
016 366 24 W0056	BARDEAU Joëlle	1 rue du Sémillon	Pose panneaux photovoltaïques surimposition toiture (aucune autre info)
016 366 24 W0057	ANDRIEUX Christiane	16 rue du 8 mai 1945	Aménagement garde corps extérieur pour accès maison habitation

PERMIS DE CONSTRUIRE					
N°	NOM	Adresse	Objet	surface créée	
016 366 24 W0009	DECHAMPS Marc	Lotissement Nouveau Quartier - Lot.33 - 5 rue du Séminion	Construction maison individuelle + garage + terrasse + porche	122,56 m <sup>2</sup>	
016 366 24 W0010	SCEA Domaine Sazérac de Segonzac Représentée par M. Christopher SKINGER	Le Vignaud	Construction d'un chai de stockage de moins de 300m3	298,00 m <sup>2</sup>	
016 366 24 W0011	E.I JULIEN Jean-Noël	12 route de Bouteville - Chez Richon	Construction local phytosanitaire	9 m <sup>2</sup>	

DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER							
N°	DATE	NOTAIRES	PROPRIETAIRE	ACQUEREUR	Réf cadastrales	ADRESSE	
13-2024	26/07/2024	NAU Edouard Notaire Cognac	SAPIS Claire	LITTI Frédéric et Corinne	AO 18	3 rue Rémy Delzongle	
14-2024	07/08/2024	MOREAU Anne-Ségolène Notaire Rouillac	Echange SAFER / ROUSSEAU Jean-Christophe		AE 44; 52; 53	Au Malestier Nord / Sud	

PERMIS D'AMENAGER						
N°	NOMS	Date de dépôt du dossier	ADRESSE du PETITIONNAIRE	ADRESSE du TERRAIN	SECTION PARCELLES	TYPE de CONSTRUCTION
NEANT						

AUTORISATIONS TRAVAUX - ERP PMR					
N° d'enregistrement	NOMS	ADRESSE projet	SECTION / PARCELLES	NATURE TRAVAUX	DEPOT DOSSIER
NEANT					

#### DECISIONS FINANCIERES - ENGAGEMENTS AOUT-SEPTEMBRE

OBJET	FOURNISSEURS	MONTANT TTC
Contrôle pollution - RENAULT MASTER	AUTOVISION PL (code : 582)	25,00
Location mensuelle fontaine d'eau - MAIRIE	BC DISTRIBUTION (code : 963803904)	30,00
Personnalisation entrée Mairie salles	BONNE IMPRESSION (code : 963803918)	342,00
Panneaux et enseignes - MATERIELS MANIFESTATIONS ET SECURISATION	BONNE IMPRESSION (code : 963803918)	1 456,80
Fourniture de dalles alvéolées - ECOLE ELEMENTAIRE	CAP LOISIRS (code : 2043)	1 026,00
Fournitures pour le Service Technique et logement RAMBEAU	CEDEO (code : 1085)	285,40
Fournitures pour logement THILLARD	CEDEO (code : 1085)	327,34
Location machine à affranchir - MAIRIE	DOC'UP (code : 2039)	300,00
Fournitures scolaires - ECOLE PRIMAIRE	LIBRAIRIE LAIQUE (code : 243)	10,75
Fournitures scolaires - ECOLE PRIMAIRE	LIBRAIRIE LAIQUE (code : 243)	35,72
Kit support roues AV + axe - TONDEUSE	PELLENC BORDEAUX-CHARENTES (code : 995)	28,46
Pièce pour débroussailleuse	PELLENC BORDEAUX-CHARENTES (code : 995)	14,86
Migration vers la solution cloud Microsoft 365 - MAIRIE	RELAJ PLUS (code : 85)	3 776,16
Fournitures pour le SERVICE TECHNIQUE	REXEL (code : 534)	96,82
Suite sinistre, reprise rive de toit PETIT PARC	RNB (code : 2094)	420,00

Entretien et remplacement pneu - DACIA DUSTER	ROGEON PNEUS (code : 322)	404,69
Installation chantier, signalisation, fourniture et pose poteau incendie - CHEZ BOUCHET	SAUR SAS (code : 795)	4 320,00
Fournitures scolaires - ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE	SAVOIRSPLUS (code : 711)	153,40
Pose et dépose de guirlandes 2023/2024 - LE BOURG	SDEG CHARENTE (code : 1603)	574,70
	<b>TOTAL</b>	<b>13 628,10</b>

► L'assemblée ne souhaite pas avoir d'explication complémentaire.

## **1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **1.1 Avenants marché travaux viabilisation lotissement Nouveau Quartier (VRD et maîtrise d'œuvre)**

✓ Les travaux de finition des VRD sont en cours de réalisation et des plus et moins-values sont constatées sur les quantités prévues au marché initial suite aux adaptations du chantier. Aussi le cabinet de maîtrise d'œuvre propose :

- Des travaux en moins-values à hauteur HT de 42 239.54€ soit 50 687.45€ TTC
  - Des travaux en plus-values à hauteur HT de 11 936€ soit 14 323.20€ TTC
- Soit globalement une moins-value de 30 303.54€ HT soit 36 364.25€ TTC

La commission des finances propose l'avenant suivant :

Titulaire du marché	SNG TP Zac Bois de Chadutaud 16290 ASNIERES S/Nouère
Montant du marché initial HT	590 063.50€
Avenant	- 30 303.54€
Montant du marché avenanté HT	559 759.96€

► Cette décision est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

✓ Dans le cadre du changement de société le cabinet d'architecture URBAN HYMNS titulaire du marché de maîtrise d'œuvre de la viabilisation du lotissement avec la société TOPO 16 a changé de dénomination et s'appellent respectivement AGENCE UH et 3D INFRA.

La nouvelle dénomination doit faire l'objet d'un avenant et est soumise à validation de l'assemblée délibérante.

► Le conseil municipal valide l'avenant et mandate M. le Maire à l'exécution de cette décision.

## **2 FINANCES- RESSOURCES HUMAINES**

### **2.1 Subventions 2024**

✓ La commission vie associative réunie le 02/09/2024 propose les subventions suivantes :

- ASPECT salon des collectionneurs (21-22/09/2024) : 479€ (coût de la location des salles)
- Amicale des sapeurs-pompiers (congrès départemental le 14/09/2024) : 700€

M. le Maire précise que l'ensemble des communes du territoire soutiennent financièrement l'organisation du congrès départemental par le biais d'une subvention.

✓ La commission enfance-jeunesse demande que la subvention versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire dans le cadre de la classe verte 2024 à St LARY soit majorée de 220€ en raison d'un effectif supplémentaire de 2 enfants non recensés lors du vote du budget.

VIREMENT DE CREDITS			
DEPENSES de FONCTIONNEMENT		DEPENSES de FONCTIONNEMENT	
c/65748 subventions		C/65748 subvention provisions	- 1399€
ASPECT	+ 479€		
Amicale des sapeurs-pompiers	+ 700€		
Coopérative scolaire les portes plumes EP	+ 220€		

► le virement de crédit est approuvé par l'assemblée délibérante.

## 2.2 Décisions modificatives budgétaires 2024

### ✓ Opération illuminations 2024

La commission vie associative-tourisme du 02/09/2024 propose de budgétiser des crédits supplémentaires sur l'opération illuminations 2024 pour la prise en charge des travaux additionnels liés aux branchements (changement prises défectueuses et mise aux normes sur les candélabres et ajouts de points complémentaires). Le SDEG compétent dans le domaine a chiffré les travaux à 11 686.21 TTC avec un reste à charge pour la commune via le versement d'un fonds de concours d'un montant de 6 240.94€.

Pour rappel les crédits votés sur l'opération 2351 illuminations 2024 étaient de 15 000€ et les devis des illuminations retenues par la commission sont d'un montant global de 14 747€ TTC.

La commission des finances réunie le 09/09/2024 propose le virement de crédits suivant :

Dépenses investissement		Dépenses investissement	
Opération 2351 illumination 2024	+ 6 241€	Opération 2443 services techniques 2024	- 6 241 €

La décision est soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante avec autorisation à M. le Maire pour la signature d'une convention de versement de fonds de concours au SDEG.

► Le conseil municipal valide la proposition et autorise M. le Maire à signer la convention de versement de fonds de concours.

### ✓ Frais de scolarité Classe ULIS Gensac la Pallue

2 enfants domiciliés à Segonzac sont accueillis dans une classe ULIS à Gensac la Pallue, la commune appelle comme le prévoit la réglementation en vigueur à la commune de résidence, le coût des frais de scolarité des enfants à hauteur de 2 332€.

Mme HERAULT Laure précise que les classes ULIS accueillent des enfants porteurs d'un handicap et bénéficient d'enseignants spécialisés.

Cette situation n'étant pas connue lors du vote du budget, la prévision de 1 500€ n'est pas suffisante. Aussi il est proposé le virement de crédit suivant : 2 332 – 1500 = 832€

Dépenses fonctionnement	Dépenses fonctionnement
c/657348 subvention fonctionnement autres communes	+ 832€

► Le conseil valide le virement de crédit et autorise M. le Maire à signer la convention de financement des classes ULIS avec la commune de Gensac-la-Pallue.

#### ✓ Voirie 2022

Comme indiqué lors de la réunion de conseil du 22/07/2024, les services de Grand Cognac se sont engagés à solder en 2024 les différents programmes de travaux d'investissement voirie en cours. Le 01/08/2024 les services de Grand Cognac communiquaient les éléments financiers et les soldes de tout compte des différents programmes de voirie : 2019-2022-2023 (les programmes 2020 et 2021 étant déjà soldés).

Ces éléments permettent de constater les dépenses suivantes :

- . opération voirie 2019 : 146 333.24€ comportant les travaux de borduration et trottoirs de la rue G. Briand avec un acompte déjà versé de 58 009€ et des RAR au BP 2024 de 88 321€
- . opération voirie 2022 : 176 485.55€ avec un acompte déjà versé de 51 714€ soit un reste à payer de 124 771.55€ et des RAR au BP 2024 de 52 286€ et une décision modificative votée le 22/07/2024 de crédits supplémentaires à hauteur de 72 486€
- . opération voirie 2023 : 71 808.60€ et un acompte déjà versé de 24 851.79€ soit un reste à payer de 46 956.81€ et des RAR au BP 2024 de 58 848€

Cependant le solde de tout compte de l'opération voirie 2019 correspondant aux travaux de la rue G. Briand ne sera pas appelé sur cette opération car les travaux réalisés en 2022 ont fait l'objet pour l'agglomération de Grand Cognac d'un marché de travaux global de voirie en 2022, de fait le paiement de ces travaux est appelé sur l'opération voirie 2022 et non 2019.

Aussi il est proposé le virement de crédits suivants, décision validée par la commission des finances qui viendra annuler et remplacer la décision modificative votée lors du dernier conseil :

Dépenses investissement	Dépenses investissement
Op° 1910 voirie 2019	- 72 486€

► L'assemblée approuve la décision modificative et mandate M. le Maire à l'exécution de la présente.

#### 2.3 Révision attribution de compensation 2024

Avant l'approbation et la mise en place du PLUI, Segonzac a bénéficié d'une modification simplifiée du PLU faisant suite à la demande de la société NAO à La Nérolle et dans l'intérêt général du territoire.

Cette révision avait fait l'objet d'une décision motivée de l'assemblée délibérante et d'une prise en charge de la dépense s'y rapportant.

Grand Cognac lors de la CLECT du 31/08/2024 a validé les charges se rapportant à cette opération soit 5 085.54€ de dépenses et 834.23€ de recettes soit un montant de révision de - 4 251.31€ de l'attribution de compensation 2024 portant ainsi le montant qui sera perçu par la commune à 93 336.69€.

► Le conseil municipal approuve la révision du montant de l'attribution de compensation versée par l'agglomération de Grand Cognac.

#### **2.4 Fonds de concours SDEG changement commandes éclairage public**

La commande numérique de l'éclairage public du secteur de la place Pierre Frapin est actuellement en mode automatique. Afin de gérer ponctuellement la programmation de l'éclairage et les besoins induits par les différentes manifestations, la commission propose d'équiper le dispositif d'une commande manuelle qui permettra de prendre la main à volonté. Le coût de l'installation est de 132.76€ avec un reste à charge pour la commune de 71.91€. Cette dépense doit faire l'objet d'une convention de versement de fonds de concours après autorisation de signature du conseil municipal à M. le Maire.

► Le conseil valide la dépense de 71.91€ et autorise M. le Maire à signer la convention.

#### **2.5 Vente divers matériels**

La commune dispose d'une baie de brassage informatique qui n'a plus vocation à être utilisée. Il est proposé de mettre à la vente cet équipement au prix TTC de 100€.

► L'assemblée délibérante accepte la proposition.

#### **2.6 Tarification forfaitaire emplacement cirque**

Les tarifs de droits de place ne prévoient pas de tarification pour l'accueil des cirques, forains ou spectacles sous chapiteau. Aussi il est proposé de voter un forfait de 50€ TTC qui sera appelé à chaque installation et couvrira à minima l'utilisation de l'électricité et de l'eau.

► Proposition validée par le conseil municipal.

### **3 QUESTIONS DIVERSES**

M. Le Maire souligne la belle organisation du congrès départemental des pompiers qui a permis de mettre à l'honneur plusieurs sapeurs-pompiers. Cette manifestation a été soutenue par un grand nombre d'élus et un public venu nombreux.

Il indique que les 20 et 21 septembre 2024 aura lieu le salon des collectionneurs avec la venue d'un commissaire-priseur de l'émission « affaires conclues » qui proposera d'évaluer gratuitement les articles en vente.

Journée du Patrimoine : les édifices religieux seront ouverts à la visite. Mmes HERAULT et BONNAUD assureront une permanence de 2H les samedi et dimanche au Temple en accord avec l'association cultuelle.

Le 28/09/2024 auront lieu les inaugurations des rue Jean Denis et route Jean LAVAL. La permanence des élus du samedi matin ne sera pas assurée.

Mme HERAULT indique que le 03/10/2024 le collège Fontbelle proposera un menu gastronomique dans le cadre de l'initiative nationale « le Grand Repas » et précise qu'il y aura possibilité de réserver son repas au collège et de participer à cette initiative qui a pour vocation de promouvoir les valeurs du vivre-ensemble et de convivialité et d'éducation au goût.

Forum des associations : M. MARTIN Thomas informe que le forum des associations 2024 qui a eu lieu le 30/08/2024 a rencontré un vif succès avec plus de 350 visiteurs et 35 associations mobilisées. Les retours des participants sont encourageant pour reconduire sur 2025 cette manifestation.

Frairie 2024 : M. MARTIN explique que la frairie 2024 a été très appréciée par l'ensemble des acteurs (forains, associations, visiteurs ...) et remercie tous ceux qui ont contribué au succès de cette manifestation.

Comités consultatifs : M. le Maire explique que les membres des comités consultatifs seront reçus courant octobre pour une lecture de la charte et une prise de contact avec l'ensemble des élus référents. Les comités se réuniront ensuite pour étudier et travailler sur différentes thématiques.

Enfin M. le Maire remercie le public de l'intérêt qu'il porte aux affaires de la collectivité, public nombreux et assidu.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé la séance est levée à 21h16

